



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-45430>

Département(s) de publication : **74**

Annonce n° **25-45430**

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : Ville d'Annecy

À l'attention de : Monsieur le Maire

Adresse : Esplanade de l'Hôtel-de-Ville, 74011 Annecy

Coordonnées :

Téléphone : +33 485467922

Courriel : marchespublics@annecy.fr

Adresse internet : <http://www.annecy.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.annecy.fr>

Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FRK28

Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <http://www.annecy.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Nom officiel : Services De La Police Municipale

Coordonnées :

Téléphone : +33 485467830

Courriel : police_accueil@annecy.fr

Adresse internet : <http://www.annecy.fr>

Lien vers le profil d'acheteur : <http://www.annecy.fr>

Code NUTS : FRK28

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

Par voie électronique via : <http://www.annecy.fr>

Section 3 - Description du marché

Intitulé : Délégation de service public fourrière automobile municipale

Numéro de référence : 25AS-CP-0817-V

CPV - Objet principal : 50118110

Type de marché : Services

Description succincte : La présente consultation a pour objet de confier à un opérateur économique, par la conclusion d'une convention de délégation de service public, l'exploitation du service de la fourrière municipale. Ce contrat sera de type « affermage ». Le délégataire exécute la délégation de service public à ses risques et périls et avec ses propres moyens. En contrepartie, le délégataire perçoit directement auprès des propriétaires des véhicules le paiement des frais occasionnés par la mise en fourrière dans le respect des tarifs fixés par la délibération prise en conseil municipal. La commune d'Annecy conserve le contrôle de l'exécution du service par le délégataire et obtient du délégataire tous les renseignements relatifs à l'exécution du service délégué. Le délégataire doit être titulaire de l'agrément préfectoral conformément à l'article R 325-24 du Code de la route. Cet agrément est personnel et non cessible. Le délégataire fait son affaire du renouvellement de son agrément

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Intitulé du lot : Délégation de service public fourrière automobile municipale

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 98351110

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRK28

Lieu principal d'exécution ou de livraison : Commune ANNECY 74000 - ANNECY

Description des prestations : La présente consultation a pour objet de confier à un opérateur économique, par la conclusion d'une convention de délégation de service public, l'exploitation du service de la fourrière municipale. Ce contrat sera de type « affermage ». Le délégataire exécute la délégation de service public à ses risques et périls et avec ses propres moyens. En contrepartie, le délégataire perçoit directement auprès des propriétaires des véhicules le paiement des frais occasionnés par la mise en fourrière dans le respect des tarifs fixés par la délibération prise en conseil municipal. La commune d'Annecy conserve le contrôle de l'exécution du service par le délégataire et obtient du délégataire tous les renseignements relatifs à l'exécution du service délégué. Le délégataire doit être titulaire de l'agrément préfectoral conformément à l'article R 325-24 du Code de la route. Cet agrément est personnel et non cessible. Le délégataire fait son affaire du renouvellement de son agrément

Critères d'attribution :

- Proposition financière sur 20 points : Pourcentage de la redevance/5 points - Le minimum garanti/10 points - Le forfait indemnisation/5 points : 50% Organisation du service public délégué sur 40 points : moyens matériels et humains/20 points - dispositif mis en oeuvre /20 points : 40% Suivi financier sur 20 points : un état mensuel et automatique des prestations réalisées/10 points - un compte de résultats et un bilan annuel/10 points : 10%
- Proposition financière sur 20 points : Pourcentage de la redevance/5 points - Le minimum garanti/10 points - Le forfait indemnisation/5 points : 50% Organisation du service public délégué sur 40 points : moyens matériels et humains/20 points - dispositif mis en oeuvre /20 points : 40% Suivi financier sur 20 points : un état mensuel et automatique des prestations réalisées/10 points - un compte de résultats et un bilan annuel/10 points : 10%
- Proposition financière sur 20 points : Pourcentage de la redevance/5 points - Le minimum garanti/10 points - Le forfait indemnisation/5 points : 50% Organisation du service public délégué sur 40 points : moyens matériels et humains/20 points - dispositif mis en oeuvre /20 points : 40% Suivi financier sur 20 points : un état mensuel et automatique des prestations réalisées/10 points - un compte de résultats et un bilan annuel/10 points : 10%

Durée de la concession : À compter du 01/01/2026 et jusqu'au 31/12/2030

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Renvoi au règlement de la consultation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Renvoi au règlement de la consultation

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Conditions liées à la concession :

Conditions d'exécution de la concession : L'agrément préfectoral conformément à l'article R 325-24 du Code de la route, en cours de validité. Le candidat produit l'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue à l'article L 3123-2 du code de la commande publique. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues, le candidat produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétents (article R 3123-18 du code de la commande publique)

Section 5 - Procédure

Renseignements d'ordre administratif

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section 6 - Renseignements complémentaires

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Informations complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.annecy.fr> -

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom Officiel : Tribunal administratif

Adresse : 2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE

Coordonnées :

Téléphone : +33 476429000

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Les recours peuvent être effectués par voie postale, ou électronique sur le site www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/04/2025